



COMMISSION DES  
VALEURS MOBILIÈRES  
DE L'ONTARIO

CVMO 2017-2018

**ÉNONCÉ DES PRIORITÉS**

# BILAN



Chaque année, la CVMO publie un énoncé des priorités qui indique les objectifs stratégiques, les priorités et les initiatives précises de la CVMO pour l'exercice en question.

## Nos objectifs pour 2017-2018

1

OFFRIR UNE SOLIDE PROTECTION AUX INVESTISSEURS

2

ÉTABLIR UN RÉGIME EFFICACE DE CONFORMITÉ, DE SURVEILLANCE ET D'APPLICATION DE LA LOI

3

METTRE EN PLACE UNE RÉGLEMENTATION ADAPTABLE

4

PROMOUVOIR LA STABILITÉ FINANCIÈRE GRÂCE À UNE SURVEILLANCE EFFICACE

5

ÊTRE UN ORGANISME INNOVANT, RESPONSABLE ET EFFICIENT

Le document constitue un compte rendu du rendement de la CVMO par rapport à l'Énoncé des priorités 2017-2018. Chacune des « mesures de réussite » a été classée comme:



achevée



sur la bonne voie, en cours ou presque achevée



non achevée

## **RÉSUMÉ**

**L'Énoncé des priorités 2017-2018 établit les objectifs stratégiques de la CVMO et les initiatives précises que la CVMO devrait mettre en œuvre à l'appui de chacun de ces objectifs. Le présent document constitue un compte rendu du rendement de la CVMO par rapport à l'Énoncé des priorités 2017-2018.**

Les points saillants et les réalisations concernant chacune des priorités sont présentés sous la forme d'un tableau. Les progrès réalisés par rapport à chacune des mesures réussite rend compte du niveau d'achèvement estimé.

Voici un résumé qui présente les réalisations de la CVMO au cours du dernier exercice. Il s'agit d'initiatives précises que la CVMO a mises en œuvre à l'appui de chacun de ses objectifs.

### **Offrir une solide protection aux investisseurs**

- Consultations menées sur un projet de norme réglementaire d'agir au mieux des intérêts du client en tant que principe directeur
- Publication de l'Avis 33-319 du personnel des ACVM, *Le point sur le Document de consultation 33-404 des ACVM, Propositions de rehaussement des obligations des conseillers, des courtiers et des représentants envers leurs clients*, qui a confirmé l'intention de la CVMO de poursuivre ses consultations concernant une norme d'agir au mieux des intérêts du client et des réformes ciblées.
- Tables rondes afin de faciliter d'autres commentaires des intervenants sur le Document de consultation 81-408, *Consultation sur l'option d'abandonner les commissions intégrées*
- 72 présentations dans le cadre du Programme « Événements communautaires de la CVMO » et 5 télérencontres de discussion traitant de la fraude et de conseils pour travailler avec des conseillers, dont un grand nombre s'adressent à des personnes âgées et à des investisseurs vulnérables
- Publication de l'Avis 11-778 du personnel de la CVMO, *Behavioural Insights: Key Concepts, Applications and Regulatory Considerations* (Introspection comportementale : Concepts clés, application et examen réglementaire)
- Publication de l'Avis 11-779 du personnel de la CVMO, *Seniors Strategy* (stratégie relative aux personnes âgées), présentant les nouvelles initiatives visant à répondre aux besoins des investisseurs âgés
- Publication de l'Avis 31-351 du personnel des ACVM, *Conformité aux obligations relatives à l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement*
- Publication de l'Avis 31-353 du personnel des ACVM, *Rapport annuel 2017 du comité mixte des organismes de réglementation sur l'OSBI*, soulignant l'état de l'examen des options permettant de renforcer la capacité de l'OSBI d'obtenir réparation pour les investisseurs

### Établir un régime efficace de conformité, de surveillance et d'application de la loi

- Publication du *Règlement 91-102 sur l'interdiction des options binaires* afin de protéger les investisseurs contre la vente frauduleuse d'options binaires
- Gestion de plus de 185 renseignements fournis par des dénonciateurs
- Examen de 30 personnes et compagnies inscrites afin d'évaluer l'utilisation d'ententes qui empêchent ou visent à empêcher la dénonciation
- Mise en œuvre d'un projet pilote de recouvrement de deux ans en collaboration avec un cabinet d'avocats spécialisé

### Mettre en place une réglementation adaptable

- Publication du Document de consultation 51-404 des ACVM, *Considérations relatives à la réduction du fardeau réglementaire des émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement*
- Publication de l'Avis 51-353 du personnel des ACVM, *Le point sur le Document de consultation 51-404 des ACVM, Considérations relatives à la réduction du fardeau réglementaire des émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement*
- Publication de l'Avis 46-307 du personnel des ACVM, *Les émissions de cryptomonnaies*, qui énonçait les exigences du droit des valeurs mobilières pouvant s'appliquer aux émissions de cryptomonnaies
- Examen par le comité du bac à sable réglementaire des ACVM de 25 modèles d'affaires, y compris les émissions de cryptomonnaies ou de jetons, les fonds de placement de cryptomonnaies et les fournisseurs de services de conseils en ligne

- Achèvement d'ententes de coopération concernant les entreprises innovatrices de technologie financière avec la FSRA d'Abu Dhabi et l'AMF de la France.
- Mise sur pied d'un nouveau comité consultatif en matière de technologie financière
- Publication de l'Avis multilatéral 58-309 du personnel des ACVM, *Examen du personnel sur les femmes aux postes d'administrateurs et de membres de la haute direction – Conformité au Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (Avis du personnel des ACVM 58-309)
- Publication de l'Avis 45-715 du personnel de la CVMO, *2017 Ontario Exempt Market Report* (Rapport de 2017 sur le marché dispensé de l'Ontario), qui dresse un bref portrait de la situation actuelle du marché dispensé de l'Ontario et qui fournit une évaluation préliminaire des récentes réformes en matière de réglementation
- Entrée en vigueur des modifications au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites et au Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription
- Publication de l'Avis 51-354 du personnel des ACVM, *Rapport relatif au projet concernant l'information fournie sur le changement climatique*
- Publication de projets de modification du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites

### **Promouvoir la stabilité financière grâce à une surveillance efficace**

- Des examens de la conformité des déclarations des opérations de dérivés de gré à gré de deux courtiers importants en produits dérivés de gré à gré ont été réalisés, deux sont en voie d'achèvement, et une ébauche d'avis du personnel est en cours d'examen aux fins de publication finale
- Entrée en vigueur le 4 avril 2017 du Règlement 94-101 sur la compensation obligatoire des dérivés par contrepartie centrale
- Entrée en vigueur le 3 juillet 2017 du *Règlement 94-102 sur la compensation des dérivés et la protection des sûretés et des positions des clients* et de la politique complémentaire
- Publication aux fins de commentaires d'un projet de règle concernant l'inscription des courtiers en produits dérivés (*Règlement 93-102 sur l'inscription en dérivés*)
- Mise sur pied d'un nouveau groupe de travail des ACVM sur la cybersécurité, codirigé par la CVMO et l'AMF
- Publication d'un avis des ACVM définissant les exigences du droit des valeurs mobilières pouvant s'appliquer aux émissions de cryptomonnaies

### **Être un organisme innovant, responsable et efficient.**

- Mise sur pied d'un programme pluriannuel de gestion des données visant à améliorer la gestion, la gouvernance et l'analyse des données ainsi que la production de rapports
- Réalisation d'un sondage sur la mobilisation des employés

# 1

## OFFRIR UNE SOLIDE PROTECTION AUX INVESTISSEURS

### La CVMO se fera le champion de la protection des investisseurs, surtout des investisseurs particuliers

Cette année, la CVMO a mené des consultations sur des sujets importants concernant les investisseurs, y compris l'adoption d'une norme réglementaire d'agir au mieux des intérêts du client comme principe directeur et les frais intégrés aux fonds communs de placement. En outre, la CVMO était résolue à collaborer avec les ACVM afin de régler les problèmes observés sur le plan de la relation entre les clients et les personnes et les compagnies inscrites et d'élever la barre en ce qui concerne les obligations des personnes et des compagnies inscrites. Il s'agit d'initiatives importantes de protection des investisseurs qui peuvent améliorer la relation entre les clients et les personnes et les compagnies inscrites. Nous avons également travaillé afin de mieux comprendre les problèmes et les besoins des investisseurs de différents groupes d'âge, y compris les personnes âgées, les milléniaux et les nouveaux Canadiens, et de continuer à renforcer la compréhension et la capacité de la CVMO dans le domaine de l'introspection comportementale. La CVMO a amélioré ses ressources d'éducation des investisseurs. Par exemple, *gerezmieuxvotreargent.ca*, qui est un site Web des investisseurs particuliers de la CVMO, a été réaménagé afin de simplifier l'information, de mettre à jour l'apparence et d'assurer sa prise en charge par les appareils mobiles.

### Priorité

**Publier les réformes en matière de réglementation afin de définir une norme relative au mieux des intérêts des personnes et des réformes ciblées afin d'améliorer la relation conseiller-client**

### Pourquoi c'est important

Nous nous efforçons de rendre l'Ontario attrayant pour les investisseurs. Lorsque nos règles sont claires et justes et qu'elles harmonisent mieux les intérêts des conseillers et ceux de leurs clients, nos marchés financiers peuvent attirer un grand nombre d'investisseurs.

### Success measures

- Achèvement de consultations ciblées sur le projet de norme réglementaire d'agir au mieux des intérêts du client et de principe directeur
- ▲ Publication aux fins de commentaires de dispositions de la réglementation afin de créer une norme d'agir au mieux des intérêts du client
- ▲ Publication aux fins de commentaires des réformes réglementaires nécessaires pour améliorer la relation conseiller-client

### Mesures

Continuer de recueillir les commentaires afin d'éclairer les projets de réglementation des intervenants

Publier une directive en matière de politiques sur les réformes réglementaires afin d'améliorer la relation entre le client et les conseillers

### Progrès réalisés

**Été-automne 2017** : La CVMO et la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick ont poursuivi leur travail d'élaboration d'une norme réglementaire d'agir au mieux des intérêts du client et ont mené des consultations exhaustives auprès des OAR et de certaines associations de l'industrie.

**Mai 2017** : Publication de l'Avis 33-319 du personnel des ACVM, *Le point sur le Document de consultation 33-404 des ACVM, Propositions de rehaussement des obligations des conseillers, des courtiers et des représentants envers leurs clients*, qui a confirmé l'intention de la CVMO

## Mesures

## Progrès réalisés

de collaborer avec les ACVM afin de régler les problèmes liés à la relation entre les clients et les personnes et les compagnies inscrites et d'élever la barre en ce qui concerne les obligations des personnes et des compagnies inscrites en se concentrant sur certaines réformes dans chacun des domaines de réforme ciblés. De façon unanime, les ACVM ont mis en œuvre le changement et ont renforcé considérablement la norme de conduite en plus de rendre la relation entre les clients et les personnes et les compagnies inscrites plus axée sur les intérêts des clients.

Publier des projets de règles aux fins de commentaires :

- des dispositions de la réglementation afin de créer une norme réglementaire d'agir au mieux des intérêts du client
- des réformes ciblées en matière de réglementation et (ou) des directives conformes au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites afin d'améliorer la relation conseiller-client

**En cours :** De vastes travaux ont été réalisés afin d'élaborer des projets de règles dans les principaux domaines de réforme réglementaire désignés, tels que les conflits d'intérêts, la connaissance du client, la connaissance du produit, la convenance, la divulgation des relations ainsi que les titres et les désignations. Des propositions de modifications au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites (réformes axées sur les clients) seront publiées aux fins de commentaires en juin 2018.

Effectuer une analyse des répercussions de la réglementation des dispositions réglementaires proposées pour créer une norme réglementaire d'agir au mieux des intérêts du client des personnes inscrites et une réforme réglementaire ciblée ainsi que des directives produites en vertu du Règlement 31-103, dans le but d'améliorer la relation conseiller-client.

**En cours :** Le personnel de la CVMO s'emploie à présenter une recommandation à la Commission concernant un projet de règle sur les commissions intégrées. Elle devrait être publiée en juin 2018.

## Priorité

**Définir les mesures réglementaires nécessaires concernant les commissions intégrées.**

### Pourquoi c'est important

Les études indiquent que les frais intégrés incitent les conseillers à recommander des fonds qui profitent davantage au conseiller qu'à l'investisseur. Nous voulons niveler les règles du jeu pour les investisseurs en changeant ce modèle, mais d'une manière qui évite les conséquences involontaires, comme une réduction de l'accès aux services, qui peuvent découler d'une mesure réglementaire.

### Mesures de succès

- Fin de la table ronde des intervenants axée sur l'examen des répercussions de l'élimination des commissions intégrées
- ▲ Désignation et évaluation des problèmes, et achèvement des recommandations

## Mesures

Mener une table ronde avec les intervenants dans les buts suivants :

- examiner les répercussions potentielles à l'abandon des commissions intégrées au Canada
- déterminer les mesures de transition appropriées

Présenter des options et des recommandations en matière de politique à la Commission et aux présidents des ACVM

## Progrès réalisés

**Septembre 2017** : Les membres des ACVM ont tenu des tables rondes afin de faciliter d'autres commentaires des intervenants sur le Document de consultation 81-408, *Consultation sur l'option d'abandonner les commissions intégrées*.

**En cours** : Le personnel de la CVMO s'emploie à présenter une recommandation à la Commission concernant un projet de règle sur les commissions intégrées. Elle devrait être publiée en juin 2018.

## Priorité

**Améliorer la protection, la participation et l'éducation des investisseurs grâce au Bureau des investisseurs de la CVMO.**

## Pourquoi c'est important

Les Canadiennes et les Canadiens sont appelés à prendre des décisions financières complexes et parfois plus tard dans leur vie, et à propos d'enjeux plus importants, que ce qui a pu être le cas pour les générations précédentes. Par conséquent, nous nous sommes engagés à améliorer les résultats pour les investisseurs particuliers en élaborant des initiatives en matière de politique, de recherche, d'éducation et de sensibilisation dirigées par le Bureau des investisseurs.

## Mesures de succès

- La Stratégie de la CVMO relative aux personnes âgées offre une feuille de route visant à fournir des méthodes ciblées de résolution des problèmes des personnes âgées
- Les investisseurs font de meilleurs choix d'investissement en raison d'efforts accrus en matière d'éducation et de sensibilisation
- ▲ Des projets pilotes de mise à l'essai de l'introspection comportementale ont été créés, et des principaux apprentissages ont été intégrés aux activités de la CVMO

## Mesures

Publier la Stratégie de la CVMO relative aux personnes âgées

Soutenir les investisseurs âgés par l'éducation et de la sensibilisation

## Progrès réalisés

**Mars 2018** : Publication de l'Avis 11-779 du personnel de la CVMO, *Seniors Strategy* (stratégie relative aux personnes âgées), présentant les nouvelles initiatives visant à répondre aux besoins des investisseurs âgés.

**En cours** : Le Bureau des investisseurs a réalisé 72 présentations dans le cadre du Programme « Événements communautaires de la CVMO » et 5 télérencontres de discussion traitant de la fraude et de conseils pour travailler avec des conseillers, dont un grand nombre s'adressent à des personnes âgées et à des investisseurs vulnérables



---

## Mesures

Publier un rapport d'introspection comportementale

## Progrès réalisés

**En cours :** Publication de l'Avis 11-778 du personnel de la CVMO, *Behavioural Insights: Key Concepts, Applications and Regulatory Considerations (introspection comportementale : Concepts clés, application et examen réglementaire)*. Les projets pilotes de mise à l'essai de l'introspection comportementale sont en grande partie achevés, et l'intégration des apprentissages clés est en cours.

---

## Priorité

**Satisfaire à la recommandation de l'évaluateur indépendant de mieux habiller l'OSBI pour obtenir réparation pour les investisseurs.**

## Pourquoi c'est important

Un service indépendant de résolution des différends juste et efficace est important pour assurer la protection des investisseurs au Canada et est essentiel à l'intégrité et à la confiance des marchés financiers.

## Pourquoi c'est important

- Publication de la réponse aux recommandations de l'évaluateur indépendant de l'OSBI

---

## Mesures

Avec le comité mixte des organismes de réglementation sur l'OSBI, élaborer une mesure réglementaire pour les recommandations formulées dans le rapport de l'évaluateur indépendant, tout particulièrement pour les recommandations concernant les décisions exécutoires

## Progrès réalisés

**Décembre 2017 :** Publication de l'Avis 31-351 du personnel *Conformité aux obligations relatives à l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement*. L'avis présente les attentes réglementaires concernant la participation aux services de résolution des différends de l'OSBI ainsi que les réponses réglementaires possibles si des entreprises refusent de dédommager des clients conformément aux recommandations de l'OSBI.

**Mars 2018 :** Publication de l'Avis 31-353 du personnel des ACVM, *Rapport annuel 2017 du comité mixte des organismes de réglementation sur l'OSBI*, une réponse publiée conjointement avec le comité mixte des organismes de réglementation sur l'OSBI soulignant la poursuite de l'étude des options envisageables en vue de renforcer la capacité de l'OSBI d'obtenir réparation pour les investisseurs, y compris dans l'élaboration de recommandations sur l'institution d'un pouvoir de rendre des décisions exécutoires.

---

# 2

## ÉTABLIR UN RÉGIME EFFICACE DE CONFORMITÉ, DE SURVEILLANCE ET D'APPLICATION DE LA LOI

La CVMO assurera une surveillance efficace de la conformité et adoptera un régime d'application de la loi juste, rigoureux et opportun

Les règles et les exigences sont efficaces uniquement lorsqu'elles sont respectées et lorsque tous les problèmes de conformité sont résolus rapidement. Cette année, la CVMO a collaboré étroitement avec l'industrie pour assurer la compréhension des exigences, en fournissant des directives au besoin. Plus de 10 000 participants au marché ont maintenant assisté à des séminaires sur la conformité de la CVMO depuis que la CVMO a mis sur pied le programme de sensibilisation des personnes et compagnies inscrites en 2013. De plus, des examens réguliers de la conformité ont permis de désigner rapidement les entreprises à haut risque et de cerner les enjeux, permettant d'orienter les ressources de la CVMO de façon efficiente. Lorsque de graves problèmes de conformité ou des cas d'inconduite sont relevés, le programme rigoureux d'application de la loi par la CVMO déploie un éventail de plus en plus large d'outils visant à régler les questions de façons qui protègent les investisseurs et qui contribuent à maintenir la sécurité des marchés.

### Priorité

**Protéger les investisseurs et promouvoir la confiance à l'égard de nos marchés en respectant des normes élevées de conformité grâce à notre cadre réglementaire.**

### Pourquoi c'est important

Des pratiques de conformité rigoureuses nous permettent de détecter les tendances, de préciser les attentes, d'améliorer les directives pour les participants au marché, de résoudre rapidement les problèmes de conformité et de mettre fin aux inconduites avant qu'elles n'entraînent d'autres préjudices. Toutes ces activités profitent aux investisseurs et renforcent l'intégrité de nos marchés.

### Mesures de succès

- Achèvement de l'examen des entreprises à haut risque et poursuite de la mise en œuvre du programme d'inscription à titre de premier examen de la conformité
- Poursuite des examens ciblant les enjeux qui concernent les personnes âgées et la convenance, les règles régissant le marché dispensé élargi, les plateformes en ligne pour les courtiers, les référentiels centraux pour les produits dérivés, les charges des fonds et les fonds qui comptent des avoirs importants en titres non liquides
- Publication de l'*Annual Summary Report for Dealers, Advisers and Investment Fund Managers* (rapport sommaire annuel à l'intention des courtiers, des conseillers et des gestionnaires de fonds d'investissement), qui comprend les principales conclusions et tendances tirées des examens de la conformité

---

### Mesures

Maintenir une surveillance efficace des personnes ou des compagnies inscrites en ciblant de nouvelles personnes et compagnies inscrites, les compagnies à risque élevé et les risques émergents

### Progrès réalisés

**En cours :** La Direction de la réglementation des personnes et compagnies inscrites et de la conformité a terminé les examens des compagnies inscrites grâce à diverses initiatives de conformité, y compris un examen sur dossier en vertu du MRCC2, un examen concernant les personnes âgées, le programme d'inscription à titre de premier examen de la conformité, des examens des entreprises à haut risque, des examens aléatoires et des examens pour motif valable.

---

## Mesures

## Progrès réalisés

**Mai 2017** : Les ACVM ont exprimé des inquiétudes graves et ont émis des avertissements concernant la croissance du nombre de sites Web faisant la promotion de plateformes de négociation d'options binaires provenant de l'étranger, dont aucune n'est actuellement inscrite ou autorisée à offrir sur le marché ou à vendre des options binaires au Canada, et dont bon nombre ont entraîné des pertes importantes pour les investisseurs. Les efforts de la CVMO ont inclus des discussions avec les ACVM et les discussions bilatérales avec le personnel des organismes de réglementation de l'extérieur du Canada, pendant lesquelles des préoccupations ont été exprimées concernant les plateformes de négociation d'options binaires provenant de l'étranger.

**Juillet 2017** : Publication du rapport sommaire annuel de la CVMO à l'intention des courtiers, des conseillers et des gestionnaires de fonds de placement. Deux séries de séances sur la sensibilisation des personnes et des compagnies inscrites (septembre 2017 pour les gestionnaires de portefeuilles et novembre 2017 pour les courtiers sur le marché dispensé) ont été offertes afin d'aborder les conclusions du rapport.

**Décembre 2017** : Publication du Règlement 91-102 sur l'interdiction des options binaires afin de protéger les investisseurs contre la vente frauduleuse d'options binaires.

## Priorité

**Porter activement devant les tribunaux les dossiers d'application de la loi opportuns et importants qui concernent des infractions graves au droit des valeurs mobilières.**

## Pourquoi c'est important

L'inconduite ne nuit pas uniquement aux investisseurs qui perdent de l'argent. Ce comportement nous nuit à tous en menaçant la confiance de la population dans nos marchés. La fraude et les inconduites ne seront pas tolérées, et nous continuerons à prendre des mesures énergiques contre les sociétés et les particuliers qui ne se conforment pas au droit des valeurs mobilières de l'Ontario.

## Mesures de succès

- Amélioration du profil du programme de dénonciation de la CVMO, qui a entraîné une hausse mesurable du nombre de dénonciations crédibles et de causes entreprises
- Renforcement de la dissuasion de l'inconduite dans des domaines ciblés aux fins des mesures prioritaires d'application de la loi
- ▲ Renforcement de la capacité d'analyse des marchés, qui donnera des renseignements plus opportuns, plus exacts et donnant davantage ouverture à des poursuites, et amélioration des résultats en matière d'application de la loi
- Meilleure harmonisation des cas et des priorités stratégiques de la CVMO, notamment en accordant plus d'attention aux cas qui présentent les risques les plus élevés pour les investisseurs et les marchés financiers de l'Ontario

---

## Mesures

Accroître la sensibilisation à l'égard des programmes de dénonciation de la CVMO, dont les suivantes :

- Promouvoir une meilleure compréhension des mesures de protection contre les représailles pour les dénonciateurs
- Élaborer un programme de sensibilisation plus proactif afin de rejoindre de potentiels dénonciateurs importants

---

Améliorer l'efficacité de nos efforts d'application grâce à l'utilisation accrue de la technologie, notamment en collaborant avec les ACVM afin d'élaborer une nouvelle plateforme d'analyse de marché pour mener des enquêtes

---

Réduire les délais d'application de la loi par la rationalisation du processus d'enquête et de poursuites

## Progrès réalisés

**En cours :** Le Bureau de dénonciation a participé à 20 activités de sensibilisation, atteignant plus de 1 200 intervenants. Plus de 185 renseignements ont été reçus de dénonciateurs depuis sa création.

**Hiver 2018 :** La CVMO a lancé une campagne de sensibilisation, qui comprenait du marketing sur les moteurs de recherche, des publicités numériques sur les sites Web des principaux médias financiers canadiens et des publicités dans les ascenseurs de tours commerciales au centre-ville de Toronto.

**Printemps 2018 :** Le personnel de la CVMO a examiné 30 personnes et compagnies inscrites afin d'évaluer leur conformité à l'article 121.5 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) au moyen de leur utilisation de conventions restrictives pour empêcher ou prétendre empêcher la dénonciation. Des rapports de lacunes ont été remis à 22 des 30 personnes ou compagnies inscrites, pour lesquelles on a relevé un langage inapproprié dans les conventions avec les employés.

---

**En cours :** On met au point les derniers détails d'un contrat avec un fournisseur afin d'élaborer une nouvelle plateforme d'analyse des marchés. Les travaux doivent commencer sous peu.

---

**Mars 2018 :** La Direction de l'application de la loi a été restructurée afin d'améliorer la prise de décision efficace ainsi que la gestion de la portée et des échéances des enquêtes. Des processus et des modèles améliorés, ainsi que des pratiques exemplaires pour mener des enquêtes, ont été élaborés.

**Mars 2018 :** Des indicateurs de rendement clés ont été élaborés pour toutes les enquêtes, décrivant les échéances en fonction de la nature d'une cause, la quantité de preuves à recueillir et les ressources nécessaires pour enquêter sur l'affaire. Des indicateurs de rendement clés ont également été mis au point pour le contentieux.

---

## Priorité

Accroître l'effet de dissuasion des mesures d'application de la loi et des sanctions de la CVMO au moyen d'une stratégie de recouvrement plus visible et plus active.

## Pourquoi c'est important

Les Ontariennes et les Ontariens doivent être assurés que l'inconduite ne paie pas. Bien que le recouvrement prévu dans les sanctions puisse être difficile en soi, nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger les investisseurs et recouvrer les fonds qui ont été obtenus incorrectement, notamment en nous adressant à des experts et en adoptant de nouvelles stratégies.

## Mesures de succès

- Une meilleure stratégie de recouvrement renforce l'effet de dissuasion des mesures d'application de la loi de la CVMO
- Publication des résultats d'un projet pilote de recouvrement

---

## Mesures

Évaluer les possibilités de recouvrement et travailler sur une meilleure approche

## Progrès réalisés

**Juin 2017 :** La CVMO a mis en place un projet pilote de deux ans avec un cabinet d'avocats spécialisé en recouvrement. Depuis, 20 dossiers concernant 58 intimés ont été envoyés à ce cabinet, et plus de 300 000 \$ ont été recouvrés en vertu du projet pilote.

Publier les résultats du nouveau processus de recouvrement

**Reporté :** La CVMO publiera les résultats une fois que le projet pilote de recouvrement aura été opérationnel durant une année complète.

---

# 3

## METTRE EN PLACE UNE RÉGLEMENTATION ADAPTABLE

### La CVMO déterminera les questions importantes et les réglera en temps opportun

À titre d'organisme de réglementation d'un marché en constante évolution, il est essentiel que la CVMO demeure au fait des enjeux émergents, qu'ils découlent de la technologie, de demandes des investisseurs, de la législation ou d'autres facteurs. La technologie financière, les cryptoactifs ainsi que d'autres nouveaux domaines d'intérêt pour les investisseurs, comme l'industrie du cannabis, ont obligé la CVMO à agir rapidement et prudemment en s'appuyant davantage sur la collaboration avec les experts ainsi que la consultation et le leadership de ces derniers. De plus, la CVMO a réagi aux préoccupations croissantes des investisseurs concernant les questions environnementales, sociales et de gouvernance, qu'il s'agisse du changement climatique ou de la mixité des sexes au sein des conseils d'administration. À la lumière des nombreux changements sur le marché, la CVMO s'engage à examiner son cadre afin de voir où il est possible d'alléger le fardeau réglementaire, dans le but d'assurer la simplicité, la modernité et la compétitivité des opérations sur le marché.

### Priorité

**Déterminer des occasions de réduire le fardeau réglementaire tout en continuant de protéger adéquatement les investisseurs.**

### Pourquoi c'est important

L'innovation, les saines entreprises et les emplois locaux sont bons pour les Ontariennes et les Ontariens et notre économie. Nous pouvons contribuer à les promouvoir en maintenant la réglementation des valeurs mobilières au minimum nécessaire. En cernant des possibilités de réduction des coûts de la réglementation et de la bureaucratie inutile, les entreprises sont plus susceptibles de voir l'Ontario comme une bonne place pour démarrer, être concurrentielles et prendre de l'expansion.

### Mesures de succès

- Publication d'un document de consultation sur les options de réduction du fardeau réglementaire, examen des commentaires et publication de précisions quant aux prochaines étapes

### Mesures

Déterminer les possibilités de réduire ou d'éliminer les divulgations redondantes ou inutiles provenant d'émetteurs assujettis de fonds autres que de fonds d'investissement ou d'autres exigences lorsque les exigences actuelles n'atteignent pas les objectifs réglementaires visés

- Avec les ACVM, publier un document de consultation
- Commentaires sur le document de consultation
- Publier les recommandations

### Progrès réalisés

**Avril 2017 :** Publication du Document de consultation 51-404, *Considérations relatives à la réduction du fardeau réglementaire des émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement.*

Le document de consultation définit les options et sollicite des commentaires concernant la réduction de domaines potentiels de fardeau réglementaire inutile qui pèse sur les émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement, sans compromettre la protection des investisseurs.

**Mars 2018 :** Présentation à la Commission de l'Avis 51-353 du personnel des ACVM, *Le point sur le Document de consultation 51-404 des ACVM, Considérations relatives à la réduction du fardeau réglementaire des émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement*, qui fait le point sur les consultations et qui décrit les initiatives en cours des ACVM en matière de politique, y compris les prochaines étapes. Six options de réduction du fardeau réglementaire ont été envisagées :

- Suppression ou modification des critères de dépôt d'une déclaration d'acquisition d'entreprise

## Mesures

En collaboration avec les ACVM, évaluer la réglementation des fonds de placement :

- Examiner les options pour simplifier les divulgations et déterminer les répercussions potentielles sur les intervenants touchés, y compris les investisseurs, les courtiers et leurs OAR, ainsi que les organismes de réglementation et leurs exigences d'information
- Recommander des options pour diminuer le nombre d'informations divulguées

## Progrès réalisés

- Facilitation des placements au cours du marché
- Révision des obligations relatives à l'activité principale
- Examen de la possibilité d'adopter d'autres modèles de prospectus
- Assouplissement ou simplification de certaines obligations d'information continue
- Amélioration de la transmission électronique de documents

**Mars 2018 :** La phase 1 du projet de simplification de la rationalisation des obligations d'information des fonds d'investissement est terminée. Les ACVM ont mis au point des propositions visant à réduire le fardeau réglementaire pour les fonds de placement tout en assurant la protection des investisseurs et l'efficacité des marchés. Le personnel des ACVM examine les propositions plus en détail et, le cas échéant, propose des modifications aux règles afin de mettre en œuvre les propositions de manière prioritaire en fonction de la durée de la mise en œuvre et des répercussions sur le plan des coûts ou des économies pour les intervenants. Les ACVM prévoient publier aux fins de commentaires la première série de projets de modification des règles en mars 2019.

## Priorité

**Travailler avec les entreprises de technologie financière afin de soutenir l'innovation et de favoriser la formation de capital et la conformité à la réglementation.**

### Pourquoi c'est important

L'innovation transforme les services financiers, et la réglementation doit suivre l'innovation numérique. Nous communiquons avec de nouvelles entreprises pour comprendre les tendances émergentes et trouver des moyens permettant aux sociétés de transmettre leurs idées au marché d'une façon qui respecte la protection des investisseurs. Les éléments fondamentaux de la protection des investisseurs sont les mêmes. Cependant, la technologie financière nous offre la possibilité d'évaluer le respect de ces exigences. Nous améliorons l'expérience réglementaire des entreprises qui offrent des applications, des services et des produits innovateurs procurant des avantages aux investisseurs.

### Mesures de succès

- Réduction des délais de lancement des nouvelles entreprises en adoptant une démarche souple axée sur les risques en matière de réglementation des nouvelles entreprises de technologie financière, tout en conservant les mesures de protection appropriées des investisseurs
- Soutien de la formation de capital et de l'innovation grâce à la Rampe de lancement de la CVMO
- Le bac à sable réglementaire des ACVM offre des processus rapides d'inscription et de demande de dispense aux sociétés émergentes

## Mesures

Soutenir l'innovation dans le domaine des technologies à l'aide de la Rampe de lancement de la CVMO en :

- travaillant avec la communauté des technologies financières à cerner et comprendre les obstacles réglementaires, les tendances et les lacunes
- offrant un soutien direct aux entreprises admissibles en les aidant à naviguer à travers la réglementation
- intégrant par la suite ces apprentissages dans la réglementation des modèles d'affaires similaires

## Progrès réalisés

**En cours :** La Rampe de lancement de la CVMO a organisé plus de 50 événements, ou y a participé, dont des journées d'information pour les entreprises et les professionnels dans l'univers de la technologie financière, des conférences sectorielles et des séminaires de cabinets d'avocats. Le personnel a également assisté à près de 150 réunions avec des intervenants externes, notamment des organismes de réglementation canadiens et mondiaux, des responsables de programmes d'accélération et d'incubation et des fournisseurs de services. La CVMO est demeurée active dans un réseau de partage d'information de l'OICV, améliorant sa compréhension de l'évolution de ces produits à l'étranger et permettant de mieux coordonner sa réponse avec celle d'autres organismes de réglementation.

**En cours :** La Rampe de lancement de la CVMO a reçu 115 demandes de soutien d'entreprises de technologie financière et a fourni des directives à des entreprises de divers secteurs, notamment celui des plateformes non traditionnelles de prêt et de financement collectif et celui des entreprises de cryptoactifs. La CVMO a travaillé de concert avec les ACVM afin d'offrir une dispense à deux premières émissions de cryptomonnaies ou de jetons, a approuvé quatre fonds de placement de cryptomonnaies et a appliqué des conditions d'inscription au gestionnaire de fonds de placement.

En se fondant sur les apprentissages ayant découlé de divers engagements et de processus de soutien direct, la CVMO a publié ce qui suit :

- **août 2017 :** Publication de l'Avis 46-307 du personnel des ACVM, *Les émissions de cryptomonnaies*, qui énonce les exigences du droit des valeurs mobilières pouvant s'appliquer aux émissions de cryptomonnaies.
- **Décembre 2017 :** La CVMO a rappelé aux personnes et aux compagnies inscrites de déclarer les modifications apportées à leurs activités commerciales, notamment en ce qui concerne les fonds de placement de cryptomonnaies.
- **Décembre 2017 :** Les ACVM ont publié un communiqué de presse rappelant aux investisseurs les risques inhérents associés aux contrats à terme de cryptomonnaie. Dans le même mois, le Bureau des investisseurs de la CVMO a publié *Les Ontariens et les cryptomonnaies : un aperçu* afin d'aider les Ontariennes et les Ontariens à prendre des décisions éclairées en matière de placement dans l'univers de la technologie financière.

Participer au bac à sable réglementaire des ACVM récemment annoncé, conçu pour permettre aux entreprises de tester de nouveaux produits et services sans avoir à obtenir d'autorisation réglementaire complète, tout en assurant la protection des investisseurs

**En cours :** La Rampe de lancement de la CVMO a travaillé de concert avec le comité du bac à sable réglementaire des ACVM afin d'approuver les nouvelles entreprises de technologie financière qui souhaitent exercer leurs activités au Canada. Le comité a examiné 25 modèles d'affaires, y compris les émissions de cryptomonnaies ou de jetons, les fonds privés de placement de cryptomonnaies et les fournisseurs de services de conseil en ligne.



## Mesures

Collaborer avec le Comité consultatif en matière de technologie financière, ainsi que les ACVM et d'autres organismes de réglementation, y compris l'Australian Securities and Investments Commission et la Financial Supervisory Authority du Royaume-Uni, afin d'obtenir des avis et des renseignements concernant l'innovation en matière de technologie financière et de soutenir les entreprises canadiennes et à l'échelle mondiale œuvrant dans ce domaine

## Progrès réalisés

**Automne-hiver 2017 :** La CVMO a achevé des ententes de coopération concernant les entreprises innovatrices de technologie financière avec la FSRA d'Abu Dhabi et l'AMF de la France. Les protocoles d'entente soutiennent la capacité des entreprises en démarrage de technologie financière à élargir leurs activités à d'autres centres financiers mondiaux grâce à de nouveaux mécanismes d'aiguillage prévus par ces ententes.

**Janvier 2018 :** La CVMO a mis sur pied un nouveau comité consultatif en matière de technologie financière composé d'intervenants clés d'un large éventail de domaines de la communauté de technologie financière, allant des centres d'innovation aux entreprises en démarrage, en passant par les institutions financières.

## Priorité

**Surveiller et évaluer activement l'incidence des récentes initiatives réglementaires mises en œuvre.**

## Pourquoi c'est important

Au cours des dernières années, nous avons mis en œuvre un certain nombre d'initiatives de réglementation, et il est maintenant important de déterminer si elles atteignent les résultats escomptés ou si d'autres réponses sont nécessaires.

## Mesures de succès

- Publication de l'avis du personnel sur les femmes au sein des conseils d'administration et titulaires de postes de haute direction, qui comprend ce qui suit :
  - Résultats de l'examen ciblé
  - Le point sur la nécessité potentielle d'ajouter des exigences de divulgation
  - Les données pertinentes sur la divulgation des émetteurs dont les exercices financiers se terminent entre le 31 décembre 2016 et le 31 mars 2017
- Publication d'un avis du personnel résumant les activités de mobilisation de fonds sur le marché dispensé, notamment l'utilisation de dispenses de prospectus sur la mobilisation de fonds récemment adoptées

## Mesures

Réaliser un examen ciblé de la divulgation fournie par les émetteurs dont les exercices financiers se terminent entre le 31 décembre 2016 et le 31 mars 2017

Évaluer l'efficacité de la divulgation de l'information, afin de déterminer si une autre mesure réglementaire peut s'avérer nécessaire

## Progrès réalisés

**Octobre 2017 :** Publication de l'Avis multilatéral 58-309 du personnel des ACVM, *Examen du personnel sur les femmes aux postes d'administrateurs et de membres de la haute direction – Conformité au Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*, présentant les conclusions du troisième examen de la divulgation concernant les femmes membres de conseils d'administration et titulaires de postes de haute direction. Au cours de la troisième année, les femmes occupaient 14 % du total des sièges des conseil, une augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente. En novembre 2017, les données sous-jacentes ont été publiées.

---

## Mesures

## Progrès réalisés

---

**Hiver-printemps 2018 :** La CVMO a mené 44 consultations (auprès de 147 personnes de 59 organisations) afin d'obtenir des commentaires sur l'efficacité des exigences de divulgation du Règlement 58-101.

**En cours :** Les ACVM examinent la convenance de prendre d'autres mesures réglementaires dans ce domaine, notamment pour déterminer si des changements aux exigences de divulgation et (ou) le renforcement du modèle « de conformité ou d'explication » au moyen de lignes directrices relatives aux pratiques de gouvernance d'entreprise sont justifiés.

**Juin 2017 :** Publication de l'Avis 45-715 du personnel de la CVMO, *2017 Ontario Exempt Market Report* (Rapport de 2017 sur le marché dispensé de l'Ontario), qui dresse un bref portrait de la situation actuelle du marché dispensé de l'Ontario et fournit une évaluation préliminaire des récentes réformes en matière de réglementation. Le rapport résume les activités de mobilisation de fonds des sociétés émettrices (qui ne sont pas des fonds de placement) sur le marché dispensé de l'Ontario en 2015 et 2016. De plus, le rapport examine la formation de capital par les petits émetteurs canadiens sur le marché dispensé de l'Ontario, ainsi que les répercussions des dispenses de prospectus récemment instaurées.

**Octobre 2017 :** Entrée en vigueur des modifications au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites et au Règlement 33-109 sur les renseignements relatifs à l'inscription. Les modifications comprennent des propositions visant à améliorer les exigences relatives à la garde pour certaines personnes ou compagnies inscrites, à préciser les activités qui peuvent être menées par des courtiers sur le marché dispensé et à intégrer une dispense à l'égard de certaines exigences relatives au modèle de relation client-conseiller, phase 2 (MRCC2) dans le Règlement 31-103.

Les modifications proposées à la garde visent à gérer certains risques potentiels pour les intermédiaires, à améliorer la protection de l'actif des clients et à codifier les pratiques exemplaires actuelles relatives à la garde d'actifs.

**En cours :** En avril 2018, les ACVM devraient publier de l'Avis 51-354 du personnel des ACVM, *Rapport relatif au projet concernant l'information fournie sur le changement climatique*. L'avis résume les conclusions du projet achevé en 2017, qui était axé sur les risques liés au changement climatique et les occasions qui ont une incidence sur un émetteur, et qui établit les plans des ACVM pour des travaux à venir dans ce domaine.

---

## Priorité

En modifiant le cadre des hypothèques consortiales, nous essayons de prendre en compte, d'améliorer et d'harmoniser les protections offertes aux investisseurs.

## Pourquoi c'est important

En modifiant le cadre des hypothèques consortiales, nous essayons de prendre en compte, d'améliorer et d'harmoniser les protections offertes aux investisseurs.

## Mesures de succès

- Élaboration du plan de transition pour le transfert de la surveillance des hypothèques consortiales à la CVMO. Publication de projets de modification des règles aux fins de commentaires

---

## Mesures

Travailler de concert avec le gouvernement de l'Ontario et la CSFO à la planification et à la mise en œuvre du transfert ordonné de la surveillance des produits de placement hypothécaire consortiaux à la CVMO

## Progrès réalisés

**Mars 2018 :** Les ACVM ont publié, aux fins de commentaires, des changements visant à harmoniser considérablement le cadre réglementaire pour les hypothèques consortiales au Canada. Les modifications prises en compte dans les modifications proposées au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* et le *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* supprimeraient les hypothèques consortiales sur des dispenses précises de prospectus et d'inscription. Des nouvelles exigences d'information et d'évaluation afin de mieux protéger les investisseurs particuliers ont également été proposées pour les dispenses de prospectus pour les notices d'offre.

**Mars 2018 :** En travaillant avec la Commission des services financiers de l'Ontario, le personnel a aidé le ministère des Finances dans le cadre de son examen des hypothèques consortiales et de l'élaboration des modifications axées sur la protection des investisseurs (y compris les limites de placement et de meilleures exigences en matière de divulgation et de convenance) aux règlements actuels sur les courtiers en hypothèques applicables aux hypothèques consortiales. Le ministère a examiné ces propositions, et le gouvernement a par la suite proposé des modifications qui entraient en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

---

# 4

## PROMOUVOIR LA STABILITÉ FINANCIÈRE GRÂCE À UNE SURVEILLANCE EFFICACE

La CVMO cerner, gèrera et attènuera le risque systèmique et fera la promotion de la stabilitè

L'ajout de la promotion de la stabilitè financièrè et de la prise en compte du risque au mandat officiel de la CVMO souligne l'importance de ces èlémènts sur le marchè actuel. La CVMO reconnaît la nècessitè d'améliorer les cadres nationaux et internationaux et de travailler pour améliorer ces cadres grâce à une collaboration accrue, au partage de renseignements et à la surveillance des risques. Les efforts continus dèployés par la CVMO comprennent une proposition visant à améliorer la surveillance du marchè des produits dèrivés de grè à grè, à harmoniser cette surveillance et les nouvelles normes mondiales et à poursuivre la mobilisation des chefs de file mondiaux grâce à des organisations telles que l'OICV.

### Priorité

Faire progresser la surveillance du risque systèmique par la CVMO.

### Pourquoi c'est important

Parce que la technologie, les modèles d'affaires et la circulation des investissements sont de plus en plus interreliés, des évènèments sur le marchè international peuvent avoir une incidence sur la stabilitè financièrè à la maison. Les entreprises, les investisseurs et le marchè dèpendent de notre capacitè à avoir une vision d'ensemble et à gèrer les domaines potentiels de risque systèmique

### Mesures de succès

- Une meilleure collecte et analyse des donnèes sur le risque systèmique appuie la surveillance et la supervision efficaces des marchés des dèrivés de grè à grè
- Des rapports d'opèration plus exacts favorisent une meilleure analyse du risque systèmique
- L'inscription et les règles de conduite réduisent le risque et favorisent un comportement responsable sur les marchés des dèrivés de grè à grè
- Ètablissement des principaux domaines de risque et communication de ces domaines aux participants au marchè, notamment les personnes et compagnies inscrites

### Mesures

Fournir un leadership dynamique au sein de l'OICV et appuyer les activités faisant la promotion de normes internationales et de directives règlementaires fiables et harmonisèes avec les principaux secteurs de risques

### Progrès réalisés

**En cours :** La CVMO joue un rôle central au sein de l'OICV, dans ses groupes de travail, ses comités de politique et son conseil d'administration. Le président de la CVMO dirige un sous-groupe du conseil d'administration de l'OICV, responsable de la négociation avec les autorités européennes de protection des données afin d'assurer le transfert sans entrave de données personnelles aux fins de supervision et d'application de la loi en vertu des nouvelles lois de l'Union européenne. Le président a également dirigé le groupe de surveillance du protocole d'entente multilatéral (jusqu'à mai 2018), qui surveille la conformité de la coopération transfrontalière relative à l'application de la loi. En outre, le personnel de la CVMO prèside des comités de l'OICV sur les risques émergents et la règlementation des marchés secondaires. Grâce à ces mesures, la CVMO influence les prioritès de l'OICV et les normes internationales qui en dècoulent.

## Mesures

Renforcer le contrôle des produits dérivés de gré à gré et la surveillance du risque systémique et rendre opérationnel le cadre réglementaire mis en œuvre par :

- la collecte et l'analyse continue des données sur les opérations
- la publication d'un avis du personnel sur les constatations de l'examen de la conformité des déclarations des opérations clés ainsi que les domaines d'amélioration
- l'élaboration d'un cadre de surveillance du risque systémique sur les marchés des produits dérivés négociés de gré à gré

Améliorer le régime réglementaire pour les produits dérivés de gré à gré en :

- travaillant à la mise en œuvre d'une analyse de données à des fins de surveillance du risque systémique et des comportements sur le marché, y compris par l'élaboration d'outils d'analyse de déclaration des opérations
- effectuant des examens sur un échantillon de conseillers en dérivés ainsi qu'en publiant des avis du personnel sur les constatations et les domaines d'amélioration
- mettant en œuvre des règles pour la compensation, la séparation et la transférabilité des dérivés de gré à gré compensés
- publiant des projets de règles sur les pratiques du marché et l'inscription des courtiers en produits dérivés de gré à gré, en complétant les consultations, en étudiant les commentaires, en révisant des règles proposées et en lançant une table ronde
- publiant les valeurs des marges pour la règle sur les dérivés non compensés et l'examen des commentaires

Poursuite de l'élaboration des capacités internes afin de cerner et de suivre les tendances et les risques du marché, en plus d'obtenir un accès accru aux données et aux ressources analytiques, ainsi qu'en recueillant l'avis des intervenants

## Progrès réalisés

**En cours :** Deux examens de la conformité des déclarations des opérations d'importants courtiers en produits dérivés de gré à gré ont été effectués. Le personnel responsable des dérivés et le personnel responsable de la réglementation des personnes et compagnies inscrites de la CVMO effectueront deux autres examens d'ici juillet 2018 et publieront peu après un avis du personnel comprenant un résumé de ces conclusions. Grâce aux examens, le personnel de la CVMO responsable des produits dérivés prévoit traiter toute déclaration inexacte d'opérations de dérivés de gré à gré dans le but d'améliorer la qualité des données soumises.

**En cours :** Le plan d'élaboration d'une nouvelle base de données sur les produits dérivés est terminé et l'étape 3 de la construction de la base de données a commencé en janvier 2018.

**Avril 2017 :** Entrée en vigueur du Règlement 94-101 sur la compensation obligatoire des dérivés par contrepartie centrale et de l'Instruction générale relative au règlement.

**Juillet 2017 :** Entrée en vigueur du Règlement 94-102 sur la compensation des dérivés et la protection des sûretés et des positions des clients et de l'Instruction générale relative au règlement.

**Mars 2018 :** Des outils d'analyse du risque systémique ont été élaborés, y compris des prototypes de tableaux de bord qui décrivent les marchés des dérivés de gré à gré en Ontario ainsi qu'un prototype d'analyse des réseaux et un cadre de surveillance de l'interconnexion sur les marchés du crédit de l'Ontario.

**En cours :** Des examens de la conformité des déclarations des opérations de dérivés de gré à gré de deux courtiers importants en dérivés de gré à gré ont été réalisés, et deux autres sont pratiquement terminés.

Un avis du personnel résumant les conclusions des examens de la conformité des déclarations des opérations de dérivés de gré à gré est en cours d'examen aux fins de publication finale et devrait être publié à l'été 2018.

**En cours :** Trois projets de règles liées aux dérivés de gré à gré sont en élaboration. Un projet de règle concernant l'inscription des courtiers en produits dérivés (Règlement 93-102) sera publié en avril 2018. Un projet de règle concernant la conduite professionnelle (Règlement 93-101) devrait être publié en juin 2018, et une proposition de règle concernant les valeurs des marges pour les dérivés non compensés (Règlement 95-101) devrait être publiée en septembre 2018. Toutes les propositions feront l'objet d'une sollicitation de commentaires.

**Mars 2018 :** Le plan d'élaboration d'une nouvelle base de données sur les produits dérivés est complet, et les ressources ont été regroupées afin d'entreprendre les travaux. Des outils d'analyse du risque systémique ont été élaborés.

## Priorité

**Promouvoir la résilience en matière de sécurité informatique grâce à une meilleure collaboration avec les participants du marché et les autres organismes de réglementation relativement à la préparation et à la réaction au risque.**

## Pourquoi c'est important

L'utilisation accrue de la technologie présente des risques, tels que les atteintes à la protection des données et l'exposition aux perturbations. Le nombre de cyberattaques et leur niveau de sophistication présentent un risque grandissant pour les participants aux marchés et les organismes de réglementation et peuvent en définitive ébranler la confiance des investisseurs. Nous avons la responsabilité de contrecarrer les menaces contre la cybersécurité et d'élaborer des plans d'intervention vigoureux en cas de violation.

## Mesures de succès

- Renforcement de la sensibilisation à l'égard de la cybersécurité grâce à une surveillance continue de la préparation au risque et de la résilience

### Mesures

Poursuivant l'évaluation du niveau de résilience des participants au marché en matière de sécurité informatique ainsi qu'en surveillant leur capacité à répondre à des problèmes de sécurité informatique

Suivi des recommandations de la table ronde sur la cybersécurité

Évaluation des résultats du sondage sur la cybersécurité mené auprès des personnes et compagnies inscrites et établissement des étapes à suivre

### Progrès réalisés

**En cours :** La réglementation des personnes et des compagnies inscrites et de la conformité comprend les questions relatives à l'état de préparation à la cybersécurité dans le cadre de tous les examens normaux de la conformité.

**En cours :** Mis sur pied d'un nouveau groupe de travail des ACVM sur la cybersécurité, codirigé par la CVMO et l'AMF Début des travaux en vue d'un processus de coordination plus officiel et d'un protocole de gestion des perturbations des marchés, notamment celles causées par un incident de cybersécurité à grande échelle.

**Octobre 2017 :** Publication de l'Avis 33-321 du personnel des ACVM, *Cybersécurité et médias sociaux*, qui présente les résultats du sondage dirigé par les ACVM ayant permis de recueillir des renseignements d'un vaste échantillon de personnes et compagnies inscrites au sujet de leur état de préparation à la cybersécurité. L'avis établit également les attentes des ACVM en matière de cybersécurité à l'égard des compagnies inscrites.

# 5

## ÊTRE UN ORGANISME INNOVANT, RESPONSABLE ET EFFICIENT

La CVMO sera un organisme novateur, responsable et efficace grâce à l'excellence dans l'exécution de ses activités

Afin de respecter son mandat, la CVMO a déployé des efforts dans le but d'encourager et d'accroître ses compétences et ses talents à l'interne et de faire en sorte que ses systèmes soient modernisés, et ses stratégies, solides. Cette année, la CVMO a exploré la recherche sur l'introspection comportementale, a renforcé sa capacité d'analyse et de gestion des données, a investi dans la technologie et a appuyé le recrutement et la formation de la main-d'œuvre. La CVMO a également pris des mesures en vue de son intégration à un régime coopératif en matière de réglementation en collaborant étroitement avec l'Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux (OMAMC).

### Priorité

Améliorer les capacités de la CVMO.

### Pourquoi c'est important

Nos outils organisationnels, nos systèmes et notre main-d'œuvre doivent s'adapter continuellement et faire l'objet d'améliorations afin que nous puissions relever le défi que constitue la réalisation de notre mandat. L'amélioration des données et de la recherche, ainsi que la mise à niveau de la technologie et de nouvelles combinaisons de compétences peuvent nous aider à satisfaire aux exigences de l'industrie.

### Mesures de succès

- ▲ Les nouveaux systèmes nationaux des ACVM faciliteront l'utilisation et renforceront la sécurité et l'adaptabilité des nouvelles exigences opérationnelles et de la nouvelle technologie
- Les initiatives en matière de politiques et les publications de la CVMO rendent compte constamment du recours à la recherche et à l'analyse des risques
- De nouvelles lacunes en matière de compétences ont été cernées et corrigées. Le roulement et la rétention du personnel se situent dans les fourchettes visées

---

### Mesures

Collaborer avec les ACVM au renouvellement des systèmes nationaux des ACVM afin d'en accroître l'utilité et d'aborder de nouvelles exigences réglementaires

### Progrès réalisés

**En cours :** Le projet de refonte des systèmes est un projet visant à remplacer et à intégrer les systèmes nationaux autonomes des ACVM [SEDAR, SEDI, BDNI, ordonnances d'interdiction d'opérations (OIO), etc.] en un système sécurisé de dépôt unique. La portée et le calendrier du projet ont été revus, et il a été décidé de reporter les échéances et d'effectuer le déploiement par étapes. La phase 1, qui met l'accent sur la publication de SEDAR, la base de données des IOV et la liste des personnes sanctionnées, devrait être mise en œuvre d'ici avril 2020.

---

## Mesures

Élaborer une stratégie de gestion globale des données qui jettera les fondations pour un recours accru à la gestion et l'analyse des données dans le but de soutenir une prise de décision basée les risques encourus et les données probantes

## Progrès réalisés

**En cours :** La CVMO a mis sur pied un programme pluriannuel de gestion des données visant à améliorer la gestion des données, la gouvernance et l'analyse des données ainsi que la production de rapports. Ce programme comprend la mise en œuvre d'une nouvelle plateforme informatique de gestion des données, un cadre de gouvernance des données et un nouveau système de déroulement du travail pour les opérations réglementaires. Du travail important a été entrepris et achevé dans chaque volet du programme, y compris :

- La mise en œuvre des éléments fondamentaux de la plateforme informatique de gestion des données de la CVMO.
- La création d'un cadre de gouvernance des données de la CVMO. Un certain nombre d'éléments de données liés aux organisations et aux personnes avec lesquelles interagit la CVMO ainsi que les activités de réglementation connexes ont été assujettis à la gouvernance.
- La migration de plusieurs demandes d'inscription réglementaires de la CVMO vers le nouveau système de déroulement du travail, avec amélioration des rapports et des analyses.

**Mai 2017 :** Les données tirées des réponses au questionnaire d'évaluation du risque 2014 et 2016 ont été fusionnées et téléchargées dans un nouveau dépôt de données pour ce questionnaire, qui est utilisé par le personnel de la Direction aux fins de production de rapports et d'analyse.

**En tout temps :** Le système actuel pour les produits dérivés est opérationnel, et les responsables du questionnaire effectuent des téléchargements de données réguliers. Les travaux sur le nouveau système se poursuivent et sont axés sur l'automatisation, la qualité des données et l'amélioration de la plateforme de données.

Favoriser un milieu de travail dynamique, positif et attrayant

**Mai 2017 :** Un sondage sur l'engagement des employés a été réalisé. Le taux de participation s'est élevé à 90 %, et la note de l'engagement des employés a été de 71 sur 100. Les résultats détaillés ont été communiqués à tous les employés. Des possibilités d'aborder certains aspects importants du lieu de travail, tels que relevés par les employés, ont été prises en considération aux fins de mise en œuvre future. Un processus de mobilisation des employés afin d'élaborer et de mettre en œuvre des solutions en 2018-2019 a été mis sur pied.

Recruter activement des personnes dotées des compétences requises pour améliorer notre capacité réglementaire à relever les défis futurs et actuels

**En cours :** Le roulement de personnel est demeuré dans les limites acceptables (10 % ou moins) tout au long de l'année, le taux d'inoccupation s'élevant à 8,2 % à la fin de l'année. 139 postes ont été pourvus au moyen d'un processus de recrutement pendant l'exercice 2017-2018; 112 embauches à l'externe pour des postes permanents, contractuels ou d'étudiants; il y a eu 100 mouvements d'employés (y compris des détachements, des remplacements, des transferts latéraux et des promotions).



## Priorité

Collaborer avec les partenaires de l’Autorité de réglementation des marchés des capitaux (ARMC) sur la transition de la CVMO vers l’ARMC.

## Pourquoi c’est important

L’ARMC a pour but d’offrir aux Canadiennes et aux Canadiens une démarche simple et uniforme en matière de réglementation des marchés financiers. Les territoires participants mettent le temps et les efforts nécessaires pour réussir.

## Mesures de succès

- La CVMO est prête et en mesure d’effectuer la transition vers la nouvelle ARMC

---

### Mesures

Continuer de travailler avec les territoires de compétences et l’Organisme de mise en place de l’Autorité des marchés des capitaux

### Progrès réalisés

**En cours :** La CVMO continue d’appuyer le projet de l’ARMC, et son personnel travaille sur divers volets afin de se préparer au déploiement de l’ARMC.

---